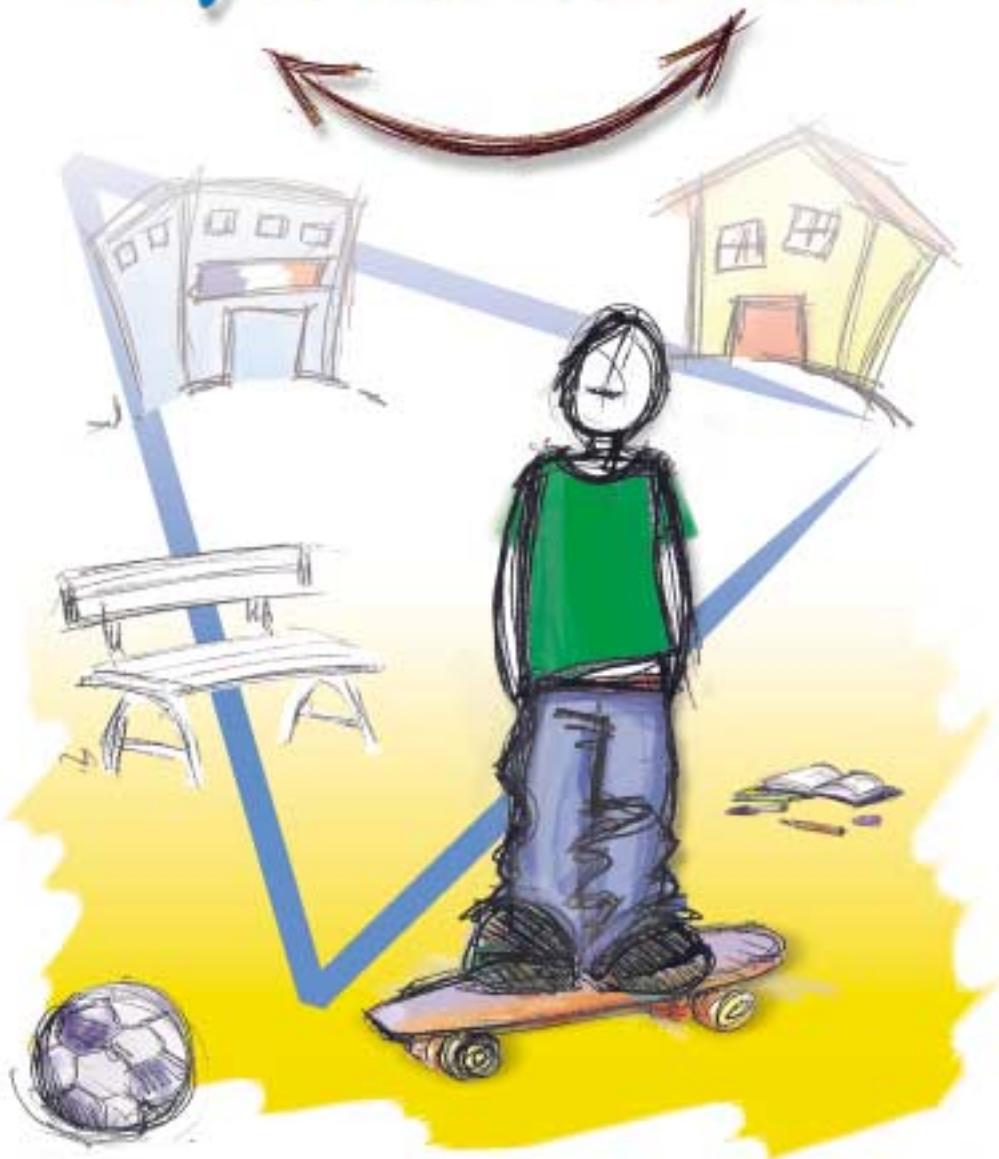


Projet éducatif local



PERPIGNAN
www.mairie-perpignan.fr

Territoire
de Perpignan

Le projet éducatif local

I. Qu'est ce que le projet éducatif local ?

- 1 > Présentation p. 3
- 2 > Les enjeux du projet éducatif local pour l'enfant (schéma)..... p. 4

II. Fonctionnement du projet éducatif local (schéma)..... p. 5

III. Objectifs généraux

- 1 > Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique... p. 6
- 2 > Favoriser l'épanouissement des enfants..... p. 7
- 3 > Éduquer à la citoyenneté..... p. 8
- 4 > Valoriser le rôle éducatif des parents..... p. 9

IV. Principes d'action..... p. 11

V. Présentation des différents partenaires

- 1 > Les services de l'État..... p. 12
- 2 > Les collectivités territoriales..... p. 12
- 3 > Les établissements publics..... p. 12
- 4 > Les fédérations d'éducation populaire p. 12
- 5 > Le tissu associatif..... p. 14

VI. Dispositifs contractuels..... p. 15

Glossaire p. 19

Qu'est-ce que le projet éducatif local ?

1 > Présentation

La Ville de Perpignan a, depuis de nombreuses années, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes perpignanais.

En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs. C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, Atsem...) au sein d'un projet éducatif local (PEL) partenarial (cf. BO - circulaire n° 98-144 du 9 juillet 1998 sur les contrats éducatifs locaux).

L'éducation est ici considérée dans une acceptation globale, c'est-à-dire constituée par « *l'ensemble des influences d'origine et de nature diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu, ou que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent au développement de la personne* ». L'enjeu du PEL est donc de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées (égalité, solidarité, laïcité), fondatrices de l'action éducative publique, consciente, volontaire et finalisée.

Il mobilise, à cette fin l'ensemble des acteurs institutionnels (État, collectivités territoriales, CAF, Fasild), associatifs (d'éducation populaire, d'accompagnement à la scolarité, de parents d'élèves) et des acteurs privés dans des domaines aussi divers que le loisir, l'accompagnement à la scolarité, les activités artistiques, culturelles et scientifiques ou les actions de soutien à la fonction parentale sur les différents temps de vie de l'enfant.

Le PEL propose une politique globale à l'échelle de la commune pour les enfants âgés de 0 à 16 ans.

Les orientations générales définies dans le cadre du PEL devront être déclinées et adaptées à l'échelle des lieux de vie des habitants (quartiers) et des zones d'intervention des professionnels.

Un groupe de représentants de l'ensemble des acteurs s'est réuni pour élaborer ce document.

Il constitue un outil de référence pour une meilleure compréhension de la démarche du PEL. Il propose un cadre qui favorisera, nous le souhaitons, le dialogue entre professionnels et avec les familles.

2 > Les enjeux du projet éducatif local pour l'enfant

- ⇒ Placer l'enfant, apprenti citoyen, au centre d'une complémentarité éducative.
- ⇒ Favoriser l'accès et la diversité des savoirs et des aptitudes à acquérir.

TEMPS SCOLAIRE

Structures scolaires

- Éducation nationale,
- collectivité locale,
- parents d'élèves, ...

TEMPS FAMILIAL

Espaces publics

Espaces privés

- ascendants,
- fratrie, ...

AUTRES TEMPS DE VIE

Structures collectives extra et péri scolaires

- collectivités locales,
- associations, clubs,
- parents, ...

Espaces publics (rues, espaces aménagés)

- groupe de pairs, ...

Espaces privés

- groupe de pairs, ...

valeurs

savoirs

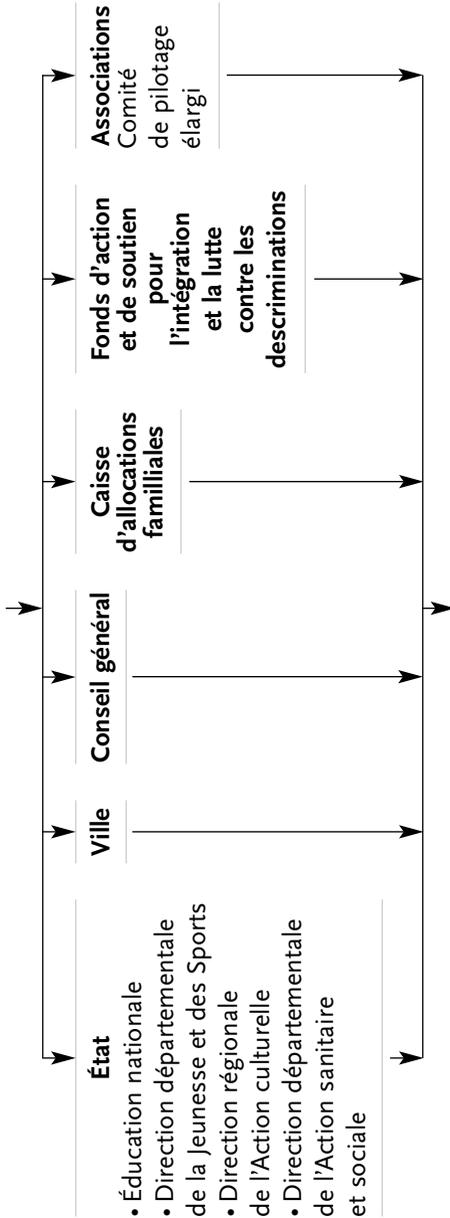
savoirs
être

savoir-faire

Fonctionnement du projet éducatif local

Comité de pilotage

Instance chargée de définir les orientations générales et les principes d'action et d'assurer le suivi et l'évaluation globale du projet.



Coordination du projet éducatif local

Comité technique

Articulation entre les différents comités et commissions
Étude des modalités d'action
Mise en œuvre et évaluation des orientations

Commissions thématiques

Elles réunissent les partenaires par champs d'activités : temps libre, culture, sport, périscolaire, parentalité...

Commissions de territoire

Elles réunissent les acteurs de la dynamique locale (acteurs associatifs, enseignants, travailleurs sociaux, animateurs...) et sont chargées de décliner le PEL à l'échelle d'un quartier.

Objectifs généraux

1 > Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique

⇒ Structurer le partenariat éducatif.

⇒ Qualifier les acteurs.

Dès lors que l'éducation est appréhendée de manière globale, une pluralité d'acteurs (État, collectivités locales, organismes sociaux, associations, familles...) et de domaines (enseignement, loisirs, culture, accompagnement à la scolarité...) sont concernés. Ainsi, il convient d'organiser les conditions d'articulation des différentes politiques publiques et des dispositifs qui permettent de les mettre en œuvre (REAAP, CLAS, volet éducatif du contrat de Ville, contrat éducatif local, contrat enfance, contrat temps libre, PLEAC).

Ce travail de mise en cohérence passe notamment par une meilleure inscription de l'ensemble des actions dans une démarche de projet (définition des besoins, des objectifs éducatifs partagés, des moyens y concourant et évaluation).

Le PEL constitue ainsi un cadre formalisé permettant aux acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation d'exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe et complémentaire.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de modernisation de l'action publique et nécessite notamment une structuration du partenariat (coproduction des orientations et contractualisation entre institutions, organismes sociaux et associations), un accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques et la prise en compte du point de vue des bénéficiaires.

La Ville a la volonté, dans ce contexte, de mettre en synergie les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle de son territoire.

Exemples d'actions

Plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC)

Le PLEAC est issu de la rencontre de volontés institutionnelles (Inspection d'académie, Ville de Perpignan) et de projets associatifs. Il a fait l'objet d'une contractualisation entre l'Inspection d'académie, la Ville de Perpignan et la direction régionale de l'Action culturelle (DRAC).

Cf.: classes à thème Mas Bresson, Couleurs Culture, exP.O.sciences, Spectacle en Têt, école et cinéma.

Carrefours de l'éducation

L'objet de ces rencontres est de favoriser l'émergence de nouvelles complémentarités et solidarités éducatives en organisant un espace de réflexion, d'échanges et de débats ouvert à l'ensemble des professionnels de l'éducation (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux, militants et personnels associatifs...) et aux familles.

Volet éducatif du contrat de Ville

Le contrat de Ville est une démarche interinstitutionnelle concertée, fondée sur un diagnostic partagé, visant la mise en œuvre sur le territoire d'un projet de lutte contre les disparités sociales et spatiales qui s'inscrit dans une stratégie transversale touchant à la fois les domaines urbain, social, éducatif, économique...

Considérant que l'éducation est un vecteur essentiel d'intégration et de lutte contre l'exclusion, son volet éducatif a pour objet de favoriser l'accès à l'éducation et d'élaborer des réponses spécifiques répondant à des problématiques particulières (structures passerelles pour favoriser la scolarisation des enfants gitans, par exemple).

2 > Favoriser l'épanouissement des enfants

- ⇒ Favoriser la réussite scolaire.
- ⇒ Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant.
- ⇒ Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif.

L'acquisition de savoirs, savoir-faire et « savoirs être » conditionne l'intégration sociale d'un individu.

Ces compétences se construisent au sein de différentes instances éducatives, durant différents temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité.

En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposé à l'enfant influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire.

Afin de favoriser la réussite de chaque enfant, il est souhaitable de leur permettre d'accéder à différentes pratiques (culturelles, sportives, scientifiques, technologiques), différentes activités, qui sont autant d'entrées diversifiées pour l'acquisition de savoirs et le développement personnel.

Exemples d'actions

Dispositif Z'y va

Z'y va est un programme d'activités (sous forme de séjours ou stages) ouvert aux adolescents âgés de 12 à 16 ans résidant à Perpignan durant les vacances scolaires. Il est le fruit d'une initiative du service Jeunesse de la Ville soutenue par la caisse d'Allocations familiales (CAF) dans le cadre du contrat Temps libre. L'idée est de permettre aux adolescents de découvrir de nouvelles activités et de se rencontrer. L'ensemble des activités est organisé sous la responsabilité des associations agréées Jeunesse et Éducation populaire auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports. Déjà proposés, entre autres : Z'y va à la caisse à savon, Z'y va à la plage...

Main à la pâte

L'opération La main à la pâte a été lancée en 1996, à l'initiative du professeur Georges Charpak, prix Nobel de physique 1992 et membre de l'Académie des sciences. Elle vise à promouvoir au sein de l'école primaire une démarche d'investigation scientifique et amène les enfants à travailler par projet. L'école élémentaire Léon Blum a reçu un prix en 2004 dans le cadre de cette opération.

Formation lecture

Les personnels éducatifs œuvrant au sein des crèches de la ville ont accès à une formation autour de la lecture afin de développer l'intérêt des enfants pour l'album, le support d'éveil et sensibiliser les parents au plaisir du « lire ensemble ».

3 > Éduquer à la citoyenneté

⇒ Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble ».

⇒ Favoriser la participation des enfants et des jeunes.

L'accès à une citoyenneté réelle et vécue, la prise de conscience de la notion d'intérêt général impliquent la pratique de la coopération, de l'entraide et la prise en charge de responsabilités.

Il appartient à chaque coéducateur de mettre en place les conditions de la participation des enfants au sein des structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...), d'amener les enfants à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie.

Plus largement, les actions mises en œuvre pourront également constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société.

Exemples d'actions

Intégration des enfants handicapés dans les structures non spécialisées

Plusieurs centres de loisirs de la ville accueillent des enfants handicapés dans le cadre de projets d'intégration. Ils favorisent ainsi l'acceptation de la différence pour l'ensemble des enfants présents.

Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Le CMJ de la Ville de Perpignan, composé de 39 conseillers provenant des collègues publics et privés, a pour objectif de réfléchir et d'agir sur la place des adolescents dans la ville. Cette opération s'inscrit en étroite collaboration avec l'Éducation nationale.

Quatre « idées force » participent à son fonctionnement :

- la parité, autant de filles que de garçons ;
- la représentativité, les conseillers ont des lieux matérialisés dans les collèges pour être au contact de leurs électeurs ;
- la proximité, les conseillers ados agissent sur leur territoire de vie ;
- l'apprentissage de la vie démocratique ;

en élaborant des projets concertés en cohérence avec la demande des électeurs et en recevant des informations sur l'organisation institutionnelle au niveau européen, national, régional et local.

Rencontres des délégués élèves

Chaque année, l'Office central catalan de la coopération à l'école (OCCE) rassemble les délégués des élèves du département afin qu'ils prennent conscience de leur rôle et soient en mesure de participer activement à la vie démocratique des établissements.

4 > Valoriser le rôle éducatif des parents

⇒ Favoriser le dialogue entre professionnels et parents.

⇒ Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.

Sur un plan général, il convient de réaffirmer la prééminence éducative de la cellule familiale en favorisant toutes les initiatives pouvant améliorer la communication avec les structures éducatives et visant l'établissement d'un réel partenariat éducatif. Pour cela, il est souhaitable d'organiser des temps d'échange et de partage entre professionnels et parents autour de leurs préoccupations en matière d'éducation (pratiques, valeurs, orientations...). Des espaces intermédiaires entre institutions et lieux de vie peuvent, à cet égard, faciliter la mise en confiance et l'expression des familles.

La mise en place d'activités enfant/parent peut également constituer des moments privilégiés de réflexion sur les pratiques éducatives et d'échange avec les professionnels.

Plus globalement, les institutions ont pris conscience de la nécessité de transformer les modes de relation avec les familles et devront s'attacher à faire évoluer leurs pratiques au quotidien.

Exemples d'actions

Conseils d'école

Ces instances peuvent rassembler, sur un territoire donné, l'ensemble des représentants de la communauté éducative et permettent une information et un échange sur le fonctionnement de l'école et sur les objectifs éducatifs développés.

Club des lecteurs de l'école maternelle Jeanne Hachette

L'équipe éducative (école et centre de loisirs) met en œuvre un projet visant au développement du goût de la lecture avec la participation des familles :

- animation autour du livre tous les soirs de la semaine (17h00 - 18h30) dans les locaux de l'école pour les enfants de moyenne et grande sections (un club = 5 enfants) ;
- organisation régulière de goûters lectures au domicile des enfants du club ;
- identification et « formation » de lecteurs relais, au sein des familles ;
- ouverture de la bibliothèque centre de documentation sur le quartier, prêt de livres aux enfants et à leurs familles.

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Ces réseaux ont été instaurés suite à la conférence de la famille de juin 1998 où le gouvernement a souhaité mettre en œuvre plusieurs mesures visant à soutenir et à accompagner les familles confrontées à des difficultés dans leur rôle éducatif et leurs responsabilités parentales vis-à-vis de leurs enfants.

Ils ont une double préoccupation : permettre le développement des relations entre parents et leur faciliter l'accès à l'information et le contact avec les professionnels (journée de la famille et du jeu, lieu écoute parent/adolescent avec l'association Parenthèse, par exemple).

Principes d'action

Le PEL concerne l'ensemble des enfants et adolescents de la commune et pourra donner lieu à une modulation des moyens afin de favoriser l'égalité des chances et permettre l'accès de chacun à l'éducation.

Cette politique partenariale repose sur plusieurs principes :

- mutualiser les espaces et les moyens afin de faire évoluer et optimiser les ressources existantes ;
- organiser la concertation pour impliquer les acteurs concernés et enrichir la dynamique du projet ;
- mettre en place une circulation de l'information pour que chacun puisse avoir connaissance des actions éducatives proposées ;
- multiplier et rendre accessible à chacun les espaces de formations communs (Carrefour de l'éducation, Couleurs culture, exP.O.sciences...).

Présentation des différents partenaires

1 > Les services de l'État

Inspection académique > www.ac-montpellier.fr

Direction départementale de la Jeunesse et des Sports > www.jeunesse-sport.gouv.fr

Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale > www.social.gouv.fr

Direction régionale de la Culture > www.culture.gouv.fr

2 > Les collectivités territoriales

Commune > www.mairie-perpignan.fr

Département > www.cg66.fr

3 > Les établissements publics

Caisse d'allocations familiales (CAF)

La CAF, avec ses partenaires, participe à la mise en place d'une politique sociale globale et concertée en faveur des jeunes enfants de moins de 6 ans et des jeunes de 6 à 18 ans. Deux outils partenariaux et dispositifs complémentaires sont proposés à ses partenaires pour permettre d'améliorer l'accueil des enfants et des jeunes : le contrat Enfance et le contrat Temps libre.

Fond d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild)

Il a pour mission de favoriser sur l'ensemble du territoire français l'intégration des populations immigrées ainsi que des personnes issues de l'immigration et de contribuer à la lutte contre les discriminations dont elles pourraient être victimes. Les missions du Fasild s'inscrivent dans les orientations fixées par les pouvoirs publics et s'articulent autour de sept priorités structurelles : l'accueil des personnes primo-arrivantes, l'emploi, le logement, la scolarité, l'action sociale, l'action culturelle et artistique ainsi que la politique de la Ville.

4 > Les fédérations d'éducation populaire

Centre d'entraînement aux méthodes de pédagogie active (Cemea)

Les Cemea sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs de l'éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus. Pour faire partager et vivre ces idées par le plus grand nombre, les Cemea ont choisi un outil privilégié : la formation.

Les Cemea offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale. Ils enrichissent leurs actions à partir d'espaces de recherche et de rencontres articulés avec l'organisation de manifestations publiques et les prolongent à travers des publications écrites ou audiovisuelles, outils de développement, de réflexion et d'innovation.

Fédération des œuvres laïques (FOL)

La FOL ou aussi Ligue de l'enseignement, est un mouvement d'éducation populaire qui contribue à former des hommes et des femmes responsables. Par ses initiatives, par l'action des associations qu'elle fédère, par l'engagement de celles et de ceux qui agissent avec elle, elle participe depuis 1866 à ce que vive sur le territoire une république démocratique, laïque et sociale.

Les Francas

Fédération de centres de loisirs, mouvement d'éducation, les Francas sont portés par une volonté fondatrice : agrandir et améliorer la place que la société accorde aux enfants et aux adolescents. La réalisation de cet objectif repose sur une conception qualitative des loisirs, de l'éducation, de l'action culturelle et sociale et sur l'engagement d'hommes et de femmes rassemblés autour de valeurs humanistes et autour d'un principe de vie, la laïcité. C'est avec leur expérience et leur savoir-faire que chaque enfant, devrait, quelque soit son origine, trouver les conditions favorables à son épanouissement, au développement de son autonomie, à une citoyenneté active.

Fédération Léo Lagrange

Le projet de société Léo Lagrange vise à bâtir une société de progrès, fondée sur l'idéal républicain et organisée autour de la démocratie participative, l'égalité, la liberté, la justice sociale et la laïcité. Le projet éducatif de la fédération, véritable colonne vertébrale de toutes ses actions, s'inscrit dans cette volonté. Il s'agit de donner aux hommes les moyens de construire eux-mêmes leur avenir, d'accéder à la connaissance, à la conscience et à l'action citoyenne. Cet idéal de progrès, individuel et collectif, mobilise et guide au quotidien l'action des bénévoles et des permanents Léo Lagrange.

Pupilles de l'enseignement public (PEP)

Reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919, le mouvement PEP est une association d'éducation populaire, complémentaire de l'Éducation nationale.

Quatre principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

- le respect des principes laïques de la République ;
- des actions en complément des missions de l'Éducation nationale ;
- la dimension sociale, aider les plus nécessiteux ;
- la fonction éducative : développer l'esprit de solidarité chez les jeunes.

Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Par son action et celle de ses membres, contribue à l'éducation et au développement des enfants, des jeunes et des adultes en

favorisant l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les domaines des vacances, des loisirs, de l'animation, de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie sociale.

Ouverture

L'association a été créée en 1985 à l'initiative d'enseignants, de travailleurs sociaux et de familles du quartier Saint-Mathieu pour répondre aux difficultés rencontrées par les personnes de ce quartier considéré comme zone sensible par le contrat de Ville.

Les premières actions ont consisté à formaliser le centre de loisirs d'éducation populaire (qui existait déjà sous forme de sorties familiales). Les animateurs, pour la plupart issus du quartier, se sont formés aux métiers de l'animation et ont été dirigés de surcroît vers des écoles élémentaires du quartier, ainsi que vers des ateliers d'aide aux devoirs grâce à d'étroites relations avec les enseignants.

5 > Le tissu associatif

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

La FCPE est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action.

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

La PEEP est une association de parents impliqués dans la vie de l'enfant à l'école. Agissant dans les établissements scolaires et auprès des institutions, elle prône et favorise un dialogue constructif entre les familles et les intervenants éducatifs pour l'épanouissement de chaque enfant dans une école publique, laïque et citoyenne.

Domicile action 66

Association loi 1901 créée en 1948, Domicile action 66 assure, à partir du domicile ou de structures de proximité, une action socio éducative concourant notamment aux objectifs suivants : soutien à la fonction parentale, prévention, éducation, insertion sociale et lutte contre les exclusions, animation.

Elle met en œuvre des actions nouvelles et/ou spécifiques pour un ou plusieurs membres de la famille, destinées à leur assurer une meilleure intégration dans la cité.

***Nota bene:** la liste des institutions et associations s'inscrivant dans le projet éducatif local n'est pas exhaustive. Sont présentées dans ce document celles qui ont souhaité participer à son élaboration.*

Dispositifs contractuels

Contrat éducatif local (CEL)

Le CEL a pour objet de formaliser l'engagement des différents partenaires autour d'un PEL. Ce dispositif, fédérateur des politiques éducatives et des divers dispositifs permet d'inscrire l'éducation dans une logique de territoire et de promouvoir collectivement une organisation des activités dans les temps scolaires, périscolaires, libres et de loisirs, propre à valoriser le développement harmonieux des enfants et des jeunes. Un comité départemental, piloté par la DDJS et l'EN regroupant les collectivités territoriales, les organismes sociaux et les associations à vocation éducative est chargé de la validation et de l'évaluation de ces contrats.

À l'échelle de la commune, le maire assure la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés (État, organismes sociaux, conseil général, associations).

Contrat Enfance et contrat Temps libre

Ces contrats (conclus pour 3 ans) signés entre la CAF et la collectivité territoriale, ont pour ambition le développement qualitatif et quantitatif de l'accueil organisé sur le temps libre pour les enfants et les jeunes.

Le principe de la contractualisation est celui d'une aide à l'amélioration de l'existant (financement d'une partie des actions nouvelles). Le soutien peut porter sur différents domaines: accessibilité, formation des personnels, fonctionnement des structures, information aux familles...

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

L'accompagnement scolaire, tel qu'il est défini par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, a pour objectif de proposer aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Elles contribuent à l'épanouissement de l'élève, en permettant aux parents de s'impliquer dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

Le comité départemental, coanimé par la DDASS et la CAF, réunissant divers partenaires (EN, DDJS, Fasild, CG, GIP-DSU) assure le suivi du dispositif (examen des projets, financement, évaluation).

Contrat de Ville

Le contrat de Ville est un contrat passé entre l'État, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux (CAF, Fasild, Office public HLM) qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine. Un contrat de Ville est conclu pour une durée de 6 ans. Sur le site perpignanais, il a été conçu à l'échelle intercommunale.

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Le réseau a pour objectif la mise en œuvre de mesures visant à soutenir et à accompagner toutes les familles confrontées à des difficultés dans leur rôle éducatif et dans l'exercice de leurs responsabilités parentales.

Le réseau assure une animation de proximité à travers la mise en place de comités locaux d'animation (CLA) afin de favoriser les échanges et les confrontations de pratiques et d'organiser la diffusion de l'information auprès des parents. Il favorise également la mobilisation de tous les acteurs œuvrant auprès des familles.

Le comité départemental d'animation, coanimé par la DDASS et la CAF, composé de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des organismes sociaux et des associations, est chargé du suivi et de l'évaluation du dispositif.

Plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC)

Le PLEAC est un programme global regroupant toutes les actions et financements consacrés à l'éducation artistique et culturelle par les institutions publiques, privées et les associations.

Il s'agit de mettre en lien les ressources culturelles locales (les musées, l'école supérieure d'Art, la médiathèque, les artistes, les associations, l'institut Jean Vigo, la fédération des œuvres laïques...), les établissements scolaires et les structures du temps libre afin de favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre et la qualité des actions mises en œuvre.

Ce plan fait l'objet d'une contractualisation entre la Ville de Perpignan, l'Inspection académique et la direction régionale des Affaires culturelles.

Plan local d'animation jeunesse et sports (PLAJ)

Le PLAJ est le soutien que la direction départementale de la Jeunesse et des Sports peut apporter aux communes pour soutenir leurs politiques éducatives et particulièrement contribuer au développement des pratiques sportives, artistiques et socio-culturelles.

Les projets présentés peuvent recouvrir les domaines suivants : animation périscolaire, animation sportive, soutien aux projets de jeunesse, formation, prévention, intégration des enfants handicapés dans les structures d'accueil non spécialisées.

Cette note fait état des dispositifs existants à l'heure actuelle. D'autres dispositifs peuvent éventuellement apparaître dans le domaine éducatif. Dans un souci de cohérence, ils doivent pouvoir s'inscrire dans le cadre du contrat éducatif local et participer à la mise en œuvre du projet éducatif local.

Glossaire

ADPEP	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
ATSEM	AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES
CAF	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CASNAV	CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE
CDAS	COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ
CEMEA	CENTRE D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES DE PÉDAGOGIE ACTIVE
Cg	CONSEIL GÉNÉRAL
DAC	DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE
DAEE	DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DE L'ENFANCE
DDASS	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
DDJS	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DDsJ	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE
DHS	DIRECTION HYGIÈNE ET SANTÉ
DRAC	DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
EN	ÉDUCATION NATIONALE
FASILD	FOND D'ACTION ET DE SOUTIEN POUR L'INTÉGRATION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
FOL	FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES
GIP-Dsu	GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
OCCE	OFFICE CENTRALE DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE
PEL	PROJET ÉDUCATIF LOCAL
PMI	PROTECTION MATERNELLE INFANTILE
REAAP	RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
Ufcv	UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS



PERPIGNAN

www.mairie-perpignan.fr



Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-
Roussillon





PERPIGNAN

www.mairie-perpignan.fr

Département Animation urbaine et Cohésion sociale
Direction de l'Action éducative et de l'Enfance
Coordination Projet éducatif local
Philippe Carbasse et Marion Fieu • 10 rue du Castillet • ☎ 04 68 66 34 28

Édition : Ville de Perpignan • Direction de l'Action éducative et de l'Enfance
Illustration, conception et réalisation : Imprimerie municipale de Perpignan *la Catalane*.